



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Oubliés du Ségur de la santé

Question écrite n° 37532

#### Texte de la question

M. Arnaud Viala attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des professionnels du secteur médical et médico-social qui ne bénéficient toujours pas de la revalorisation salariale promise lors du Ségur de la santé. La France est depuis mars 2020 durement touchée par l'épidémie de la covid-19 et le personnel soignant est soumis à une très forte tension. Afin de pallier le manque de reconnaissance des soignants, M. le ministre a organisé une consultation avec les acteurs du système de soin français du 25 mai 2020 au 10 juillet 2020. Parmi les grandes mesures retenues, le Ségur de la santé a prévu 19 milliards d'euros d'investissement dans le système de santé pour améliorer la prise en charge des patients et le quotidien des soignants et 8,2 milliards d'euros par an pour revaloriser les métiers des établissements de santé et des Ehpad et reconnaître l'engagement des soignants au service de la santé des Français. Cependant, une partie importante du personnel médical ne bénéficie pas des revalorisations salariales mises en œuvre par le Gouvernement afin de récompenser le personnel soignant avant et pendant l'épidémie. Ces « oubliés » du Ségur ressentent un manque de reconnaissance de leur travail. Octroyer cette revalorisation à l'ensemble des filières serait une juste récompense pour ces héros du quotidien. Sans celle-ci, les territoires ruraux risquent de perdre un grand nombre de professionnels et ne pourraient plus bénéficier d'un maillage territorial permettant de répondre aux besoins de la population. Il lui demande si le Gouvernement prévoit d'étendre les aides économiques à l'ensemble du personnel soignant des secteurs publics et privés et si des mesures d'accompagnement des territoires ruraux en matière de santé publique sont à l'étude.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Viala](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37532

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 mars 2021](#), page 2523

**Question retirée le :** 10 août 2021 (Fin de mandat)